



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

64 N° 9 1937

Un aspect de l'oeuvre Ménaisienne (1)

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 969 - 985

<https://www.nrt.be/it/articoli/un-aspect-de-l-oeuvre-menaisienne-1-3563>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

UN ASPECT DE L'ŒUVRE MENNAISIENNE.

Du mouvement mennaïen, on a souvent mis en relief la part qu'il a apportée au progrès de l'Église universelle. Il y a, en effet, dans le la Mennais première manière, un élan d'ultramontanisme qui a contribué efficacement à l'unité romaine. Mais, à côté de cette influence, il y a une action sacerdotale, profondément pensée et vécue, menée surtout par Jean-Marie de la Mennais, qu'on ne peut négliger. Fixée en collaboration par les deux frères, elle a laissé trace dans leurs livres de jeunesse et dans l'œuvre administrative de l'aîné. Ce sont ces ouvrages et ces essais que nous voudrions rappeler dans cet article (1).

I. LA « QUESTION ECCLESIASTIQUE »

Le plan de cette action ecclésiastique à grande envergure se trouve exposé dans les « *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVII^e siècle et sur sa situation actuelle* » (2).

(1) Ces pages sont une contribution à l'étude du clergé et des institutions ecclésiastiques en France au XIX^e siècle. On a beaucoup médité de ce « pauvre XIX^e siècle ». L'individualisme y triomphe sur toute la ligne, c'est incontestable. Mais, à côté de cette logique du désordre, il y a un renouveau de sens social, une reprise de la tradition, une intelligence du concile de Trente, bref une restauration d'Église qu'il faut reconnaître en théologie pastorale comme en théologie dogmatique, en droit liturgique comme en droit canonique. Ce réveil religieux s'est manifesté par toutes sortes de mouvements d'idées, d'aspirations qu'il paraît intéressant d'étudier. Il ne s'agit pas de faire un travail exhaustif où, à l'aide de documents qui abondent, on pourrait écrire un nouveau « *De moribus Ecclesiae* ». Il s'agit de suivre cette lente élaboration du droit institutionnel des églises particulières. Les grands noms ne manquent pas dans cette histoire. Toute une pléiade de précurseurs, les de la Mennais et leurs disciples, Chaminade et Allemand, Colin et Champagnat, le Cardinal Pie et Mgr Dupanloup, Dom Guéranger et Dom Gréa, Mgr de Ségur et Mgr Lebeurrier voient et posent dans toute sa complexité et dans toute son acuité la « question ecclésiastique » comme leurs contemporains, Lacordaire et Maret, Ozanam et de Mun, voient et posent la « question sociale » dans toute son ampleur tragique. Ce sont ces trésors de pensée, d'action et de vie qu'il nous a paru opportun de mettre en valeur.

(2) Dans l'œuvre commune, nous pensons, avec Mgr Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*, I, p. 77 suiv., qu'il faut attribuer surtout à Jean-Marie la seconde partie des *Réflexions*, p. 111 suiv., que nous étudions précisément ici. C'est donc son nom que nous citerons de préférence au cours de notre article.

On sait que cette dissertation historique, au ton légèrement oratoire, fut composée, vers 1806, dans la solitude de la Chesnaie où les deux frères échangeaient leurs vues d'avenir. Ils étaient bien novices en sciences religieuses. Féli, récemment converti, avait l'ardeur d'un néophyte ; Jean-Marie, prêtre depuis deux ans, n'avait fait qu'un rapide stage de professeur et de vicaire à Saint-Malo. Mais tous deux, après avoir reçu les rudes leçons que la foi avait gravées dans les âmes bretonnes pendant quinze années de révolution, avaient été en contact avec l'homme de Dieu qui avait le coup d'œil le plus sûr en ce tournant de l'histoire, M. Emery. Sous son inspiration, ils se mettent à l'œuvre, avec une intelligence des temps et une clairvoyance étonnantes pour leur âge. Avec cela, un sens de la tradition, une générosité de jeunesse et pour ainsi dire d'avant-garde.

Il leur fallut un grand courage pour courir ces risques d'éclaireurs. Le livre eut mauvaise presse quand il parut.

De-ci de-là, l'esprit était tranchant et le style parfois amer. Si le bon M. Emery laissait dire, Mgr de Pressigny, si dévoué qu'il fût aux jeunes auteurs, « trouvait qu'on parlait d'une manière un peu trop décisive des anciens évêques » (3). La critique n'eut pas d'ailleurs le temps d'exciter l'animosité des esprits. La police impériale n'y trouvait pas l'Église asservie à son gré, malgré l'hommage jeté en passant à l'homme « de génie qui a refondé en France la religion ». En 1808, elle se saisit de l'ouvrage ; celui-ci reparut en 1814 et en 1819 (4). Ce délai fut heureux dans ses conséquences. Les expériences de ministère, les succès et les difficultés mirent les deux frères en mesure de mieux préciser les principes et d'y adapter les tentatives de réalisation. L'épreuve des temps, des faits et des hommes établit ce que les « *Réflexions* » recélaient de sens profond et de projets féconds.

II. AUX GRANDS MAUX...

1°) ...du rejet de toute institution sociale.

Quelles étaient les idées sensationnelles de ces novateurs ? En une vue d'ensemble, ils repassaient d'abord cette vaste his-

(3) Blaise, *Œuvres inédites de F. de la Mennais*, t. I, p. 288.

(4) Nous citons toujours les « *Réflexions* » d'après l'édition de 1819.

toire où, du XVI^e au XVIII^e siècle, l'esprit du mal a contre-carré, sans jamais prévaloir, l'œuvre du Christ. Leur attention se fixait ensuite avec plus d'angoisse sur l'état où la grande secousse de la Révolution avait alors laissé l'Église en France. Dans un article « *Du Clergé* », paru en 1816, F. de la Mennais met à vif le désastre de cette fin de siècle. « L'effet ordinaire des révolutions se réduit à déplacer le pouvoir, quelquefois à modifier les institutions : le nôtre a détruit et le pouvoir et l'homme même en tant que social ; elle a pour ainsi dire attaché et jeté dédaigneusement au loin comme une plante inutile et vénéneuse toute institution sociale, anéanti les sentiments et les principes conservateurs de la société » (5). Voilà le mal à sa racine, le mal de la Révolution et de la Réforme, celui qui réduit la religion à une affaire privée et veut faire périr l'Église par asphyxie. Au regard des frères de la Mennais, en voici les méfaits les plus évidents.

2°) ...*Messis multa, operarii pauci.*

Les ruines accumulées, le travail est abondant et les ouvriers sont peu nombreux. Sans doute, la foi n'est point morte : elle garde ses assises profondes, non seulement chez les revenants-précurseurs, mais encore chez ce peuple français qui a rendu le Concordat de 1801 moralement et socialement nécessaire. Pourtant, quelle dévastation ! « Dans tel diocèse de France, on compte plus de 300 paroisses sans pasteurs ». (*Réfl.*, p. 120).

Cette pénurie de prêtres n'est pas étonnante après les bouleversements de la Révolution et de l'Empire. Elle continue sous la Restauration. On peut le constater dans une statistique : « *Sur l'état du clergé en France* » (1820). « Le nombre des places vacantes et pour lesquelles les sujets manquent est de 15.596... Sur 36.183 prêtres employés, 15.539 sont âgés de plus de soixante ans... En 1819, il a été ordonné 1401 prêtres, il en est mort 1361... Autrefois les ordres monastiques aidaient le clergé séculier. Maintenant les curés sont, avec leurs vicaires et les desservants, chargés seuls des fonctions pastorales. Au lieu de 50.000 curés et desservants de cures qui existaient jadis, on compte maintenant 2.849 curés, 22.247 desservants

(5) F. de la Mennais, *Mélanges*, t. I, p. 240.

et 5.301 vicaires : en tout 30.397 prêtres actifs dont près de la moitié sont âgés de plus de soixante ans » (6).

Dans ces circonstances, ce n'est pas une pieuse métaphore de parler du « pesant fardeau du ministère ». Pour mener à bonne fin la conquête des âmes, il faudrait toutes les forces unies. Or l'isolement presque absolu maintient les individus dans leur faiblesse native, qu'augmentent encore les difficultés administratives. Après la reconstruction purement factice d'un grand nombre de diocèses, l'émiettement des paroisses paralyse la restauration religieuse de la France.

3°) ...du cadre factice des diocèses.

Entre autres méfaits, le Concordat de 1801 avait aggravé la dislocation commencée par la Constituante. Sous la Révolution, le cadre des diocèses correspondait à peu près à celui des départements ; le Premier Consul en réduisit encore le nombre. Si le législateur de 1790 avait fait fi de la géographie humaine de la France en négligeant ses régions naturelles, celui de 1801 traita encore plus à la légère sa géographie d'Eglise en ne tenant pas compte de ses anciennes divisions territoriales. Combien cette transformation en damier fut préjudiciable à la restauration ecclésiastique, il est facile de s'en rendre compte. Cette simplification sommaire déconcerte celui qui a le sens des « climats » religieux du pays.

A titre d'exemple, prenons le diocèse de Langres. Il avait été formé des débris de cinq diocèses : Langres, Châlons, Besançon, Troyes et Toul. Or quelles régions plus disparates que la sèche et pauvre Montagne, le lieu de passage qu'est le Bassigny et la région métallurgique de Saint-Dizier ? Ce manque d'homogénéité naturelle n'était, hélas, que trop symbolique de dispersions plus intimes. Cinq liturgies se partageaient cette mosaïque d'églises et combien de mentalités différentes dans le clergé : chez les anciens qui avaient traversé la révolution, les meilleurs étaient-ils exempts de traces de jansénisme ou de gallicanisme ? et chez les nouveaux, de quelle formation pouvaient-ils se prévaloir ?

Sans doute, pareille bigarrure ne déparait pas en tous points

(6) F. de la Mennais, *Mélanges*, t. II, p. 75 et sq.

la carte religieuse de la France (7). Mais dans la Bretagne même de Jean-Marie de la Mennais, les tronçons des diocèses de Tréguier, de Quimper, de Vannes, de Saint-Malo étaient-ils parfaitement amalgamés dans le diocèse de Saint-Brieuc ? Ce remaniement contrastait singulièrement avec la lente assimilation et propagation de l'Ancien Régime. Quand, vers 1830, les progrès économiques amenèrent des déplacements de population inconnus jusqu'alors, en maintes contrées les cadres établis se vidèrent de toute réalité institutionnelle. Certaines paroisses comptèrent une majorité de nomades, d'autres furent surpeuplées et cosmopolites ; les besoins religieux varièrent parfois d'un point à l'autre dans un même décanat.

4°) ...de l'isolement des prêtres.

Et dans ces conditions nouvelles d'abaissement et d'infériorité, quelle est la situation extérieure du prêtre séculier ? « Celle « d'un employé public, nommé et agréé par le pouvoir civil, un « succursaliste révocable à volonté et sans appel, inscrit au « budget pour un maigre salaire », (8) et exclu de toute intervention dans les œuvres de bienfaisance ou d'éducation comme il l'a été de la vie communale. Etranger à son milieu, que peut désormais ce déraciné ? Quel danger ne court-il pas si, loin de regretter son mal, il s'y affectionne dans un désir d'indépendance. En 1854, un grand évêque le lui dira : « L'isolement c'est la tristesse, l'ennui, la langueur ; c'est le relâchement et la détente de toutes les forces de l'âme ; c'est le « face à face continuuel de l'homme avec ses idées, ses désirs, « ses craintes, ses chagrins, ses étroitesse, ses passions, ses « tentations... » (9).

Pour comprendre tout ce que cette situation d'isolé ou de déraciné a d'anormal et de fâcheux pour le ministère pastoral, qu'on se rappelle, par contraste, comment s'est développé le mouvement paroissial du IV^e au XI^e siècle : « Le prêtre n'était pas alors ce qu'il est trop souvent de nos jours, un étranger

(7) On pourrait cependant faire des remarques analogues pour les diocèses de Beauvais, Digne, la Rochelle, Meaux, Soissons, Quimper, Nîmes, etc...

(8) Mgr. B a u n a r d, *Un siècle de l'Eglise de France*, p. 133.

(9) Cité par Mgr. B a u n a r d, *op. cit.*, p. 135.

envoyé dans une ville qu'il doit quitter tôt ou tard. Il était né et avait grandi dans sa paroisse. Il sortait du milieu qu'il était appelé à gouverner. Mille liens, en dehors même des liens religieux, ceux de la famille et des intérêts, les souvenirs d'enfance l'attachaient à ses fidèles. Il pouvait être un chef parce qu'il restait toujours un ami et comme l'évêque dans la cité, il pouvait se dire le représentant naturel d'hommes dont il était en même temps le concitoyen. Si on se rappelle maintenant qu'il ne pouvait espérer de changement, qu'il était pour la vie attaché à sa paroisse, qu'autour de lui se groupait un clergé, diacres, sous-diacres, clercs inférieurs, qu'il avait recruté et instruit, on comprend l'influence qu'il dut avoir. C'est par ces mesures que le presbytérat rural s'est constitué » (10).

III. LES GRANDS REMÈDES...

A tous ces maux que l'individualisme croissant développera pendant tout le XIX^e siècle, au point de vue ecclésiastique comme au point de vue social, sous le gallicanisme de la Restauration comme sous le régime de laïcité de la III^e République, Jean-Marie de la Mennais cherche des remèdes sociaux. S'inspirant du concile de Trente, il s'efforce de remettre en valeur les grands moyens d'organisation ecclésiastique. Pour unir entre eux les évêques, relégués dans leurs diocèses aux frontières artificielles, il souhaite la convocation des conciles provinciaux ; pour unir ces évêques avec leur clergé, il demande la réunion régulière des synodes diocésains et l'institution efficace des doyens ruraux ; pour unir entre eux les prêtres dans les paroisses, il fait des vœux pour la restauration des communautés presbytérales. Voilà pour l'amélioration du présent. Et en vue de l'avenir, pour le recrutement sacerdotal, il préconise les écoles presbytérales ; pour la formation des clercs, il réclame l'organisation des séminaires ; pour la formation complémentaire des prêtres, il montre les avantages des conférences et des retraites ecclésiastiques (11).

(10) Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, p. 65.

(11) Pour comprendre la valeur d'actualité de toutes ces institutions et le rare mérite que les deux de la Mennais avaient à les appeler de leurs

1°) ...des conciles provinciaux.

Tout d'abord, il s'adresse hardiment à ceux à qui cette tâche incombe au premier chef. « C'est par le corps entier des évêques, c'est dans un concile national que devrait être solennellement traité un sujet d'un si vaste intérêt ; et la seule convocation du concile à des époques réglées serait déjà un grand pas vers l'ordre parce que ce serait un moyen toujours subsistant de réformation. Il en est de même des conciles provinciaux... tombés en désuétude au grand détriment de la discipline... » (*Réfl.* p. 112).

Cet appel à l'action collective de l'épiscopat n'était-il pas périlleux ? Le triste concile de 1811 devait montrer aux de la Mennais la triste servitude d'évêques tremblant sous le despotisme impérial. Cette convocation régulière des conciles était une entreprise hasardeuse dans un haut clergé démantelé où, de par le Concordat, dix conventionnels fusionnaient bien mal avec les témoins de la foi. Même après la chute de l'empereur, le gallicanisme sera de connivence avec les Bourbons pour limiter le plus possible cette liberté d'action. Rome même ne cachera pas sa méfiance pour tout concile national. Il faudra attendre la révolution de 1848 pour pouvoir reprendre en son vrai sens cette grande manifestation de la vie hiérarchique.

Mais Jean-Marie de la Mennais ne s'arrête pas à ces difficultés présentes et passagères. Avec le sens du réel que seul peut posséder le vrai contemplatif, il reprend en mains le texte du concile de Trente. Il relit le célèbre canon de la 24^e session avec étonnement : « N'y aurait-il que les lois qui regardent l'Eglise qui demeurent inutiles ? » ; avec assurance : ce moyen n'est pas périmé. N'y a-t-il pas toujours à maintenir la pureté

vœux, il faut bien se garder de négliger celles qui sont maintenant dépassées et celles qui ont échoué. Aux premières s'applique l'adage évangélique : « autre est le semeur et autre le moissonneur » ; d'autres ont travaillé et nous sommes entrés dans leur travail. D'ailleurs, dans le champ de l'Eglise terrestre, il y a différentes moissons et toutes ne sont pas nécessairement d'un égal rapport. Enfin il ne faut pas oublier que les meilleures moissons sont toujours le moyen de nouvelles semences. Quant aux secondes, si, par suite des difficultés des temps, elles ne sont pas entrées dans l'ordre des faits, elles demeurent encore comme des pierres d'attente d'un édifice inachevé ou, pour continuer nos comparaisons champêtres, au pied d'une vieille souche s'élançait un rejeton d'avenir.

de la foi, la régularité des mœurs et le bon ordre des diocèses ? La preuve est tirée de deux documents longuement cités : un extrait du procès verbal de l'assemblée générale du clergé tenue à Pontoise en 1670 et une exposition des principes sur la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'assemblée nationale de 1790. Dans les siècles passés, « telle fut la sainte « hiérarchie et tels étaient les sages tempéraments qui for- « maient l'économie et la discipline de la primitive Eglise, que « chaque fonction avait son pouvoir et chaque pouvoir sa « dépendance ». (*Réfl.* p. 117).

L'autorité épiscopale, toute délimitée qu'elle est par une juridiction précise, ne s'exerce pas dans le splendide isolement du chacun chez soi, chacun pour soi. Les besoins et les intérêts semblables des diverses communautés d'un même pays s'accorderaient mal avec une totale indépendance mutuelle. Ainsi se sont constituées, sous la poussée naturelle des faits, la plupart des provinces ecclésiastiques. Les difficultés des temps modernes accusaient la nécessité de cette solidarité pour le renforcement de la hiérarchie. Pour prévenir tout particularisme dans la variété et toute uniformité dans l'unité, c'est cette interdépendance, cet équilibre d'influences, ce jeu de forces complémentaires que Jean-Marie de la Mennais réclamait en concluant : « On veut, on cherche en tout l'unité ; or comment se « retrouvera-t-elle cette unité si précieuse dans l'administration « et dans la discipline ecclésiastique si les premiers pasteurs en « se communiquant leurs vues,... en comparant ensemble les « besoins, les ressources et les usages des divers diocèses n'éta- « blissent de concert des règlements de l'exécution desquels « chacun soit responsable à un tribunal commun ? » ⁽¹²⁾ (*Réfl.*, p. 120).

(12) Avec un plus vigoureux accent de polémique, Féli fera les mêmes réclamations dans son opuscule *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* : « C'était dans ces saintes « assemblées que les évêques s'instruisaient des besoins communs de « leurs troupeaux, concertaient ensemble de sages règlements, s'exci- « taient à la réforme des abus, s'avertissaient, s'exhortaient les uns les « autres, s'occupaient des intérêts généraux de leurs Eglises, veillaient « efficacement à la défense du dépôt sacré de la vérité et s'animaient « à tout genre de bien. Elles donnaient aux actes de la puissance ecclé- « siastique une certaine solennité qui leur conciliait un respect plus « grand ; elles prévenaient les écarts de l'autorité épiscopale ou y re-

2°) ...des synodes diocésains.

L'épiscopat ainsi renforcé doit rester en contact avec le clergé qui lui est soumis. Le premier moyen de « resserrer les liens si précieux de la fraternité ecclésiastique est la réunion des synodes. Cette institution serait singulièrement propre à maintenir la régularité dans le clergé ». (*Réfl.*, p. 120). Garantie contre les désordres et encouragement pour la faiblesse humaine, ce sont les avantages justement appréciés de ces convocations régulières.

On n'enserme pas la vie religieuse d'une contrée dans un cadre administratif uniforme. Chaque diocèse forme une société qui a sa vie propre avec ses traditions, ses mœurs, ses usages si divers en leur unité essentielle. L'évêque a le devoir de constituer par des statuts locaux le code spécial de son troupeau. En sa grâce de chef, il a seul pouvoir pour établir ce droit particulier. Mais son autorité n'est pas arbitraire et sans contrôle. Le concile de Trente l'en a prévenu en lui imposant, chaque année, la convocation de son synode. Ses prêtres, désignés soit par leurs fonctions plus relevées, soit par leurs compétences particulières, forment un sénat plus ample que son conseil. Sans avoir voix délibérative, ils peuvent exposer leurs vues, former des vœux, proposer des mesures qui deviendront par la suite obligations de conscience ou de convenance pour les pasteurs et pour les fidèles. Cette collaboration dans la prière et dans l'action administrative tient lieu de commission dans le gouvernement des âmes. Plus l'autorité est éclairée, plus facilement elle se fait obéir. Cette participation au synode diocésain a pour but de prévenir plus d'une mesure inefficace ou impraticable. On sent la tête qui dirige plus près de la main qui agit, quand le ministère pastoral est ainsi concerté.

« médiaient quelquefois même par la déposition dans des cas heureusement très rares et toujours sauf l'appel au Souverain Pontife... L'Église se avait-elle, soit des plaintes, soit des demandes à adresser au pouvoir civil, combien ces réclamations n'acquerraient-elles pas d'importance et de poids lorsqu'au lieu d'être présentées par quelques hommes éparés, tous les premiers pasteurs après un mûr examen et de graves délibérations les portaient ensemble au pied du trône. Mais ce qu'on redoute, c'est précisément ce concert qui rendrait à la religion sa dignité et une partie de sa force ». (*op cit.*, 2^e partie : p. 12 et 13).

En fait, le projet de Jean-Marie de la Mennais restera à l'état théorique pendant de nombreuses années. Le texte de la loi du 18 germinal an X était draconien : « Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement ». Les tracasseries soulevées par l'application des articles organiques ou par les susceptibilités de la grande aumônerie de France ou du ministère des affaires ecclésiastiques tiendront pour suspecte toute assemblée de prêtres. Les évêques eux-mêmes n'y verront pas la source cachée de réorganisation cléricale : il faudra attendre Mgr Parisis, Mgr Dupanloup, le Cardinal Pie, pour voir la puissante vitalité préconisée par l'auteur des « *Réflexions sur l'état de l'Église en France* ».

3°) ...des doyens ruraux.

Pour prévenir par une surveillance exacte le relâchement et les abus, il préconise l'institution des doyens ruraux. On les avait jadis appelés archiprêtres ou vicaires forains. Leur autorité avait été considérable puisque le Concile de Trente leur avait défendu de juger les causes matrimoniales. D'après Gibert (*Instit. ecclés. et bénéf.*, t. I, p. 163), ils avaient leur lointaine origine chez les chorévêques dont l'office, dans le haut moyen âge, était de surveiller les paroisses de campagnes. Le code de droit canonique actuel ⁽¹³⁾ range encore parmi les fonctions des vicaires forains de visiter les paroisses du doyenné, d'administrer les sacrements aux curés malades, d'installer les nouveaux curés et de présider aux assemblées pour les conférences ecclésiastiques. A ces fonctions d'aide discrète et d'orientation progressive, Jean-Marie de la Mennais ajoute, en y insistant, un rôle plus négatif. Les circonstances justifiaient le procédé d'inspection et de vigilance. Quelques constitutionnels restaient dans le clergé des presbytères comme dans l'épiscopat : qui pouvait toujours répondre de l'intégrité de leurs mœurs ou de leur foi ? Lorsque, dans l'interrègne entre Mgr Caffarelli et Mgr de la Romagère, Jean-Marie de la Mennais remplit à Saint-Brieuc les fonctions de vicaire capitulaire, il eut à exercer ce rôle ingrat à l'égard de M. le Cornec, curé de Paimpol, et M. Le Gall, recteur de Pleudaniel.

(13) Cod. IC. can. 445 et sq.

Pris dans son ensemble, le clergé restait digne et la création d'« inspecteurs locaux » semblait s'imposer pour un autre motif. Comme s'il redoutait une concentration exagérée qui risquerait de mécaniser dans la suite la vie diocésaine, ce « releveur de ruines », ennemi juré de la substitution factice des responsabilités, faisait cette remarque : « L'é-
« tendue actuelle des diocèses en rend l'inspection très difficile,
« on peut dire presque impossible, à moins que l'évêque et ses
« vicaires généraux ne soient sans cesse ambulants » (*Réfl.*, p. 122). Ce ministère itinérant était d'un autre âge. Pour être tout entier à son devoir de docteur, de veilleur et de constructeur, l'évêque de ce début du XIX^e siècle avait besoin, plus que tout autre, d'auxiliaires intermédiaires. Quand dans un corps social l'action de la tête s'exerce démesurément et à distance sur des membres atrophiés, les suppléances ne donnent que l'illusion de la vie... Dans les ordres religieux, les « visiteurs » trouvent leur rôle de gardiens de la discipline, même avec les chapitres ou congrégations régulières. Dans le clergé diocésain, avec les synodes, Jean-Marie de la Mennais souhaitait à ses doyens ruraux une action continue qui maintiendrait la circulation de vie hiérarchique entre le chef et les membres.

Son vœu resta encore à l'état de projet. Bien plus, en 1839, après l'aventureuse campagne des frères Allignol, en faveur du droit divin des curés et de l'inamovibilité des desservants, on succomba plus facilement que jamais à la tendance à se laisser entraîner par la filière concordataire. Les doyens ruraux ne furent jamais rétablis dans leurs vraies attributions. Par l'ingérence du pouvoir civil, leur nomination ressortit plus de l'État que de l'Église. Si entre évêques et prêtres on ne revint pas à la fâcheuse distinction d'ancien régime, de haut clergé et de bas clergé, on resta dans un état d'isolement et de mutuelle ignorance qui fut préjudiciable à la restauration de l'Église de France. Une fois de plus prévalait l'émiettement voulu par la Charte comme par les articles organiques.

4^o) ...des communautés presbytérales.

Lorsque la tête et les membres sont étroitement unis, il faut aussi la cohésion des membres entre eux. C'est tout le problè-

me de la vie commune dans le clergé paroissial (14) ; il remplit les pages les plus suggestives de l'opuscule menaisien. C'est la première fois qu'il est posé au début de ce siècle où se sont multipliés tant d'essais de réalisation aux formes si variées, aux éclipses si déconcertantes, aux reprises si diverses, aux suppléances si éphémères. En abordant la question, Jean-Marie de la Mennais ne se fait pas illusion sur la difficulté et la complexité de la solution qu'il propose... « Ce que je vais dire déplaira à quelques personnes et paraîtra chimérique à d'autres... Je dois m'attendre et m'attends en effet à la contradiction » (*Réfl.*, p. 126).

Mais son sens d'homme d'Eglise garde son assurance et sa pénétration : « On peut parler avec confiance quand on parle d'après les saints ». Fort de cette autorité, il se réfère aussitôt aux grands restaurateurs de la discipline ecclésiastique au XVII^e siècle : saint Vincent de Paul à saint Lazare, M. Bourdoise à saint Nicolas du Charbonnet, M. Olier à saint Sulpice. La merveilleuse histoire était encore présente en plus d'une mémoire, surtout chez les prêtres qui avaient survécu à la Révolution, après avoir bénéficié de la formation des séminaires. Les trois grands noms rappelés devaient faire impression et provoquer la réflexion.

La hardiesse des vues de Jean-Marie de la Mennais s'autorisait des leçons de l'histoire. L'Eglise de France n'en était pas à sa première crise : les guerres civiles de la Fronde avaient été les précédents lointains des déchirements de 1789. Si la constitu-

(14) Au cours du XIX^e siècle et de nos jours encore, beaucoup d'hommes d'Eglise ont agité cette question de la vie commune dans le clergé pastoral ou tenté quelque essai de réalisation. Mais souvent ils n'ont vu dans la vie commune qu'un moyen de perfection ou d'action sacerdotale. N'est-ce pas en rester à une idée trop sommaire des rapports de l'individu et de la société ? L'organisation sociale est « milieu » autant et plus que « moyen » de perfection ; que l'on songe à la société modèle de toutes les autres, la société familiale. De plus, l'organisation dépend de la constitution et de la fin propre de chaque groupement ; un arbre n'est pas revigoré parce qu'on lui a mis un tuteur. L'ordre de cette constitution rend seul raison de l'adaptation des membres à leur fonction. D'où la nécessité de viser à la perfection de l'institution avant de chercher le perfectionnement des individus. Ces quelques principes, qui impliquent toute une théologie de l'Eglise particulière, sont à tenir, nous semble-t-il, si l'on veut donner une consistance organique aux aspirations communautaires que ressentent, en tous temps, les élites du clergé pastoral.

tion civile du clergé avait porté une atteinte plus profonde à l'unité de l'Église de France, les remèdes cherchés dans le trésor de l'expérience n'en étaient que plus urgents. Le solitaire de la Chesnaie pouvait donc les appliquer à son temps. « Dans beau-
 « coup de lieux, les ministres de la religion vivaient autrefois en
 « commun et il en résultait de grands avantages : une discipline
 « plus sévère, des mœurs plus graves, un plus entier détache-
 « ment des biens de la terre, plus d'union entre eux, plus d'atta-
 « chement à leurs fonctions et plus de liberté de s'y livrer, n'é-
 « tant distraits par aucuns soins domestiques ; toujours sous
 « les yeux des uns des autres, ils se soutenaient, s'échauffaient
 « mutuellement. Leur vie austère et retirée leur conciliait le
 « respect : ils n'apparaissaient dans le monde que pour y rem-
 « plir les devoirs de leur état, pour y annoncer la parole divine,
 « pour y répandre les bienfaits de la charité » (*Réfl.*, p. 127).
 Ces graves paroles des « *Réflexions sur l'état de l'Église en France* » ne sont-elles pas saisissantes de précision, de pondération et d'intuition ?

Sur la vie commune du clergé, Jean-Marie de la Mennais sait comment la psychologie s'accorde avec l'histoire, l'ascétisme sacerdotal avec l'organisation collégiale. Voilà pourquoi après avoir ramené l'idée de « l'homme en tant que social » par le vœu de secours réguliers mais passagers, il envisage ce besoin de force collective comme un moyen de perfection permanente. Les avantages de cette unité renouvelée dans les conciles et synodes étaient surtout d'utilité extérieure ; ils concernaient la cohésion, l'orientation, ou le redressement de l'action ecclésiastique. Poursuivant son idée sociale du ministère pastoral, l'auteur des « *Réflexions* » la considère sous un autre aspect : le rendement mieux assuré par l'union des membres d'un même presbytère, par l'aide mutuelle, par la sanctification personnelle, par le dégagement de toute mondanité, en un mot, tout ce qui compose la vie intérieure d'une communauté cléricale.

Jean-Marie de la Mennais est trop fin psychologue pour oublier combien notre vitalité est dépendante de notre milieu : Voilà pourquoi il déplore la situation de « chaque pasteur livré
 « à lui-même et n'ayant que Dieu seul pour témoin de ses bon-
 « nes œuvres ou de ses désordres. Car il ne faut pas se faire
 « d'illusion : les prêtres sont des hommes... et quelle force hu-

« maine peut subsister seule et destituée de tout appui » social ? (*Réfl.*, p. 121).

La puissance et la fécondité du ministère pastoral sont en fonction de la communion d'idéal et d'action de ceux qui s'y livrent. Sans doute, les qualités et vertus individuelles importent grandement ; mais juxtaposées, elles ne font jamais que s'additionner ; ordonnées et fusionnées, elles acquièrent cette force énorme de la collectivité. Jean-Marie de la Mennais en énumère avec complaisance les avantages, constatés de tous temps par l'expérience.

Au point de vue extérieur, plus d'austérité dans la discipline, plus de gravité dans les mœurs. La vie commune astreint à un règlement de vie, à une dignité habituelle de conduite qui prévient bien des misères. Au point de vue de la sanctification personnelle, plus de désintéressement et d'esprit de pauvreté. C'est l'esprit des fraternités. Au point de vue de l'influence, plus de prestige et d'autorité dus au devoir d'état mieux compris dans la prédication et dans la charité.

Et quelle opportunité en ce temps de décadence morale !
 « Une telle institution serait singulièrement appropriée aux cir-
 « constances actuelles. Ces communautés paroissiales remplace-
 « raient à plusieurs égards les communautés régulières en of-
 « frant au siècle corrompu le spectacle de quelques hommes
 « pratiquant dans toute leur pureté les préceptes et conseils
 « évangéliques ». (*Réfl.*, p. 128). Voilà le grand témoignage qui confond le monde en lui montrant que l'idéal chrétien pleinement vécu n'est pas un fait exceptionnel et isolé. La sainteté de l'Eglise est conquérante, elle entraîne les foules par les associations. N'est-ce pas ce qui fit, auprès des barbares, le succès des églises monastiques ?

Au point de vue de l'exercice du ministère pastoral, « plus
 « d'attachement à leurs fonctions et plus de liberté à s'y livrer,
 « n'étant distraits par aucuns soins domestiques ». La division du travail s'opère plus facilement quand on peut coordonner différentes compétences. Chaque individu s'acquitte d'autant plus aisément de sa fonction que l'action d'ensemble est mieux concertée.

Enfin les avantages matériels ne sont pas omis : « La vie
 « commune moins dispendieuse épargnerait à un grand nombre

« d'ecclésiastiques l'humiliation de l'aumône ». On sait combien cette situation de salarié créée par le Concordat répugnait aux prêtres bretons.

Parmi tous ces liens qui assurent le succès de ces presbytères ainsi reconstitués, il en est un qu'on est étonné de ne pas trouver dans les « *Réflexions* » : ce sont les rapports de ces communautés paroissiales avec la hiérarchie du diocèse. Il semble bien que, pour Jean-Marie de la Mennais, l'approbation de l'évêque suffise, sans que son action directe ou son initiative personnelle soit jamais requise. Le souvenir persistait sans doute à Saint-Malo de la communauté établie par Bourdoise en 1635 ; c'est ce qui explique pourquoi l'auteur évoque ce grand nom et s'en tient à cette forme d'organisation sommaire. L'expérience devait lui apprendre que les temps étaient changés.

On serait peut-être tenté de ne voir dans ce passage des « *Réflexions* » que le rêve d'un esprit idéaliste séduit par le mirage du passé. Il y a ici plus qu'un beau projet à admirer ; il y a une œuvre d'organisation sacerdotale à rappeler. Tout ce programme de 1808 est entré dans la voie des réalisations seize ans plus tard.

Jean-Marie de la Mennais était alors dans le plein épanouissement de son génie. Après ses premières œuvres de Saint-Malo, il avait acquis une rare expérience des choses et des hommes d'Eglise comme secrétaire de Mgr Caffarelli, comme vicaire capitulaire, comme vicaire général de Mgr de la Romagère à Saint-Brieuc. Après ses difficultés avec ce dernier prélat, il avait passé deux ans à Paris à la grande aumônerie de France, mêlé non seulement aux nominations épiscopales mais à tout le mouvement d'idées et d'aspirations des temps nouveaux. Il revenait donc en 1824, dans la pleine possession de ses moyens, à La Chesnaie où, après la fondation du « *Mémorial Catholique* », allait naître l'école menaisienne. C'est au milieu de ces préoccupations si diverses que se présenta l'occasion de réaliser ses projets de vie commune.

En avril 1825, il se trouvait en son vieux manoir quand le supérieur du petit séminaire de Saint Méen, Mr Dubreuil, qui vivait déjà de pauvreté commune avec trois autres prêtres, entra en relations avec les deux frères de la Mennais. La nomination de Mgr Lesquen et son arrivée à Rennes en juillet fut de bon

augure pour la communauté naissante. Par ailleurs une société de missionnaires diocésains établie à la rue de Fougères par l'évêque défunt, Mgr Mannay, et ayant à sa tête M. Coedro ne tarda pas à se joindre, en partie du moins, au groupe précédent : la congrégation de Saint Méen fut fondée. Bien modeste en ses origines, elle tenait déjà les œuvres essentielles au ministère pastoral : instruction populaire, prédication, éducation de futurs prêtres. Quand l'église paroissiale qui se trouvait enclavée dans les bâtiments du petit séminaire fut confiée par Mgr Lesquen à un prêtre de la congrégation, l'avenir de son œuvre parut assuré : recrutement et initiation cléricale progressive, rayonnement par les missions et « pour le temporel une société universelle conformément au code civil » (15).

Bientôt d'ailleurs, cette œuvre d'organisation cléricale évolua dans un tout autre sens. C'était le temps où Féli formait à La Chesnaie son école, donnait ses coups de massue au gallicanisme avec ses « *Aphorismata* » et « *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* », devenait le grand champion de la papauté. Les disciples, et de marque, se groupèrent bientôt autour du maître en une communauté où l'ardeur spirituelle et intellectuelle pouvait suppléer pour un temps à une règle précise. Qu'aux hommes d'action de Saint Méen viennent se joindre ces hommes d'étude et l'association pourrait être parfaite. Cette fusion ne tarda pas à se produire. En 1828, après les ordonnances royales qui expulsèrent de France les Jésuites, l'école embryonnaire de La Chesnaie se réunit à la Congrégation de Saint Méen et devint la congrégation Saint Pierre : « Un « ordre à la fois mobile et fort qu'on ne puisse saisir sous aucune « forme rigoureusement déterminée, qui s'applique à tous les « genres d'œuvres sans dépendre d'aucune, en un mot constitué « de manière à conserver une action libre au milieu des diffi- « cultés qui l'entourent et à échapper aux proscriptions dont la « haine anti-chrétienne frappera inévitablement les institutions « religieuses ». La maison de Malestroit devenait la maison de formation des ordinands tandis que les laïcs restaient à La Chesnaie. Le malheur les y guettait tous : « Féli souffla son esprit. « C'était un esprit de zèle et de conquête mais aussi d'humaine « prétention et de chimère aventureuse » (16).

(15) Lettre de J.-M. de la Mennais à M. Mazelier, citée par Mgr Laveille, *J.-M. de la Mennais*, t. I, p. 428.

(16) P. Dudoon, *La Mennais et le Saint-Siège*, p. 68.

La communauté presbytérale de Jean-Marie de la Mennais s'était donc singulièrement agrandie. Après un moment de succès, elle connut de grandes difficultés. Pendant deux ou trois ans, elle constitua une école de hautes études et ses membres, avant ceux de l'Oratoire, pouvaient être appelés des « Chanoines réguliers de la science » ecclésiastique. Ce fut le premier objet de son programme : « la science toute entière » ; mais par « l'éducation soit laïque, soit cléricale, les missions, les retraites, la direction des âmes, la conduite des congrégations et des académies de jeunes gens », elle gardait contact avec les ministères plus humbles pour maintenir ses membres dans un parfait esprit surnaturel. « Indifférents à ce qui est de la terre et sou-
« haitant d'y être inconnus, ils seront enflammés uniquement
« du zèle des âmes et de celui de leur propre perfection. Un
« amour fraternel les unira entre eux de sorte que chacun soit
« heureux de la joie des autres et que tous se prêtent pour aller
« à Dieu et accomplir son œuvre un mutuel appui... » (*Constitutions et règlements des religieux de Saint Pierre*).

Toutes les forces vives d'une vaste restauration cléricale et chrétienne se trouvaient donc en 1829 aux mains des de la Mennais : l'enseignement primaire confié aux petits frères de Bretagne, l'enseignement des humanités à Juilly sous la direction de l'Abbé de Salinis, l'enseignement supérieur de la théologie à Malestroit, l'œuvre des Missions à Rennes, quel rayonnement splendide pour la modeste association sacerdotale des deux frères !

L'effet fut, hélas, de courte durée. L'ingérence de Féli, qui n'avait rien, certes, d'un fondateur d'ordre, finit par tout gâter. La congrégation Saint Pierre se trouva compromise dans la condamnation des idées de « l'Avenir ». De 1832 à 1843 se déroule la brève agonie de ce qui aurait pu être une grande œuvre. Elle se désagrège sous les coups d'une opposition triomphante qui impose à Jean-Marie les humiliations comme rançon des révoltes de Féli, qui disperse l'école de la Chesnaie et après avoir semé la division amène la dissolution de la congrégation de Saint Pierre. L'histoire déborde le sujet de cet article. Il faut en retenir l'élan que les frères de la Mennais avaient donné aux études théologiques. Par là encore ils ont fait œuvre de restaurateurs dans l'Église de France.